

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2011 à 20 H 30**

Étaient présents : MM. BULOT Gérard, CHOUX Michel, CRETIN Cyrille, GILLET Alain, GUIGUE Michel, LAHAYE Jean, GANDREY Julien, LHONORE Michel, LECOCQ Jean Paul, RAMEAUX Philippe, Mmes BALANDRA Evelyne, CHABOT Jocelyne, GARNIER Catherine, GRUET Aline, JAILLET Claudette, VILLOT Patricia, ROY Caroline.

Était absente : Mme PERNIN Nelly.

Procuration : /

Secrétaire de séance : M. BULOT Gérard.

Assistait également : Madame Christelle BOUCHARD -Directrice Générale des Services de la Mairie-

\*\*\*\*\*

Les procès verbaux des séances du 14 Décembre et 16 Décembre 2010 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des prises de décisions des 15 et 19 Janvier 2011, tendant à renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur les immeubles mis en vente par leurs propriétaires et respectivement situés sur la Commune de PIERRE DE BRESSE :

- 3 place du Vieux Marché : section AK n° 148,
- 9 rue du Château : section AI n° 60.

**2. VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ŒUVRES DE BIENFAISANCE EXERCICE 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote la reconduction pour 2011 des montants des subventions de fonctionnement accordés aux Associations et Oeuvres de Bienfaisance en 2010 pour un montant total de 15 358 €. Cette somme comporte une subvention exceptionnelle de 400 € accordée au Judo Club Pierrois pour l'achat de tapis ainsi qu'une réserve de 1800 €. Cette dernière permettra, au Conseil Municipal d'allouer, par délibération, une subvention à divers organismes tels que la Croix Rouge, Médecins sans Frontières, le Comité de Jumelage PIERRE DE BRESSE – GENSINGEN ...

Un courrier sera adressé par la Mairie aux Associations bénéficiaires d'une subvention communale les invitant à produire les bilans d'activité et financier de l'année 2010 en vue des attributions 2012.

**3. VOTE DES SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES EDUCATIFS EXERCICE 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote l'attribution d'une participation de 22 € par élève participant et habitant la Commune relative aux sorties organisées par les établissements scolaires (élémentaire et secondaire) durant l'année civile 2011. Une enveloppe globale de 2530 € sera inscrite au Budget Primitif Principal 2011 (soit 22 € x 115 élèves).

**4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2010 :**

En 2010, la Commune a réalisé, d'une part, la cession des parcelles cadastrées la Marcouse BC n° 164 pour une surface de 60 ares 60 ca (parcelle antérieurement achetée à Système U en 2009) et BC n° 11 pour une surface de 46 ares et 45 ca (parcelle acquise antérieurement à Mme PASQUIER en 2008) en Décembre dernier à la SARL JOLY de LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR, et d'autre part, l'acquisition des parcelles cadastrées les Mares Richards AT n° 59 d'une surface de 1 ha 58 a 90 ca et AT n° 65 d'une surface de 22 ares 13 ca, du cédant Consorts BASSET.

**5. CONVENTION ENTRE POLE EMPLOI ET LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte la convention entre Pôle Emploi et la Commune et charge le Maire de signer les documents inhérents. Cette convention offre la possibilité aux demandeurs d'emploi de la Commune de consulter les offres d'emploi au moyen des outils informatiques de l'Espace Multimédia aux jours et heures d'ouverture de la structure. Mlle BRENOT Florence assurera l'accueil et la première information au public. Les coûts occasionnés par le service sont à la charge de la Commune. Néanmoins, Pôle Emploi proposera au maximum 5 journées de formations gratuites par an aux accompagnateurs des dites démarches. Cette convention fera l'objet d'un renouvellement chaque année. Elle peut également être résiliée à tout moment par les 2 parties.

**6. CONVENTION CADRE ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 71 ET LA COMMUNE :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son champs d'intervention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale exerce des missions obligatoires (gestion des carrières, information sur l'emploi public territorial, organisation des concours et examens professionnels, créations, vacances d'emplois etc...). Ces dernières assisent sur la masse salariale des agents communaux, sont financées par les communes. D'autres missions dites facultatives sont également effectuées, il s'agit des services : calcul des paies, dossiers de retraites, médecine préventive, valorisation et traitement des archives, mise à disposition de secrétaires de Mairie itinérants etc...) Le coût des ces missions facultatives relève de barèmes fixés par le CDG 71. La convention CADRE proposée par le CDG 71 permet **l'utilisation d'une convention unique** ouvrant la possibilité de faire appel **en tant que de besoin aux missions facultatives**. Elle simplifiera le principe de passation de diverses conventions que les communes devaient signer lors de l'adhésion au service facultatif de son choix.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote en faveur de la convention cadre « missions facultatives » et charge Mme le Maire de signer les documents inhérents.

**7. BILAN D' ACTIVITES SYDESL 2009 :**

Suite au courrier du SYDESL en date du 5 courant et en vertu de l'extrait de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire expose à l'assemblée le bilan des activités du Syndicat d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) pour l'exercice 2009. Les thématiques suivantes seront évoquées : l'organisationnel et le fonctionnement (diverses réunions du Comité Syndical, du Bureau, Assemblées Générales, Commissions et Groupes de travail), l'aspect financier (budget, compte administratif 09), le bilan d'activité (travaux réseaux électriques, dépannages éclairage public, dans notre secteur en 2009 la Commune de Saint BONNET EN BRESSE bénéficiera de la participation du SYDESL dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications).

Mis aux voix, le présent bilan est voté à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

Le document est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

**8. COMPTES RENDUS DE L' ACTIVITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

\* de la réunion de la Commission des travaux réunie le Jeudi 6 Janvier à 17 H 30 au sujet du projet de construction d'un hangar de stockage du matériel des employés communaux. La prochaine réunion de la Commission des travaux se tiendra le Jeudi 3 Février 2011.

\* de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en date du 21 Décembre 2010. Une copie du compte rendu est remise aux Conseillers ne faisant pas partie des élus du Conseil Communautaire.

\* de la correspondance du 22 Décembre 2010 adressée par les Maires et les Membres de la Communauté de Communes du Canton de PIERRE DE BRESSE à Monsieur le Préfet relative aux montants des contributions du SDIS exercice 2011 dont l'augmentation dépasse largement l'augmentation des DGF versées aux Collectivités. Cette dernière rappelle la loi de 96 relative à la départementalisation du SDIS qui précisait l'extinction des contributions communales à partir de 2003, date qui fut prorogée ensuite jusqu'en 2008. A ce jour le principe de versement des contributions est maintenu faute pour l'Etat de trouver l'adéquation nécessaire sur les DGF dans l'optique de la suppression de ces dernières. Les élus suggèrent au Conseil Général 71 la prise en charge budgétaire à hauteur de 50 % (actuellement le budget du SDIS représente un budget de 34 millions d'euros, 14 millions sont financés par le Conseil Général 71 et 20 millions par les Communes), faute de quoi un éventuel contentieux avec l'ensemble des communes du Département désireuses d'adhérer à cette démarche pourrait être envisagé.

\* de la lettre du 22 Décembre 2010 adressée par les délégués communautaires à Monsieur le Préfet exprimant un avis de refus total au projet de Parc National de Zone Humide dans la Basse Vallée du Doubs, arguant qu'au terme des plans fournis : 14 communes sur 17 se trouvent à 100 % intégrées dans le site très protégé du cœur du parc et qu'il est constaté dans cette zone largement habitée une croissance économique et démographique réelle d'une part, et que d'autre part ledit projet s'étale sur un secteur agricole appelé finage du Doubs et de la Saône réputé pour ses qualités agraires.

\* de la réponse de Monsieur le Préfet en date du 5 Janvier qui mentionne prendre bonne note des observations formulées par les 14 Maires et le Conseiller Général du Canton au sujet du projet du Parc National.

\* de l'intervention de M. GILLET Alain -Conseiller Général- sur radio Bresse le Jeudi 3 Février à 18 heures au sujet du projet du Parc National.

\* de la réunion du Syndicat des Eaux Bresse Nord qui fera l'acquisition de 30 ha environ de terres agricoles vendues par les agriculteurs pour le périmètre de protection. 7 débimètres seront installés, ils permettront de déceler plus facilement les points d'impacts des fuites d'eau.

\* du courrier de Monsieur le Sous Préfet en date du 19 courant adressé aux Maires de l'Arrondissement de LOUHANS et aux Présidents des Communautés de Communes membres du Pays de la Bresse Bourguignonne apportant précisions aux questions posées lors de la rencontre du 10 Décembre 2010 au sujet du SCOT (schéma de cohérence territoriale). La loi du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales impose de rechercher dans l'amélioration du fonctionnement de l'intercommunalité la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et respect des principes de développement durable. Le Code de l'urbanisme

de part son article L 122-4 prévoit que lorsque la majorité des communes comprises dans le périmètre du SCOT est également incluse dans le périmètre d'un syndicat mixte celui-ci exerce la compétence SCOT.

## **9. COMMUNICATION D'INFORMATIONS DIVERSES :**

\* prêt Caisse d' Epargne : passage en taux fixe aux conditions proposées par la Caisse d'Epargne de Bourgogne à 3,80 % du prêt contracté en 2004 pour le financement des travaux d'aménagement de la traversée du Bourg pour 381 000 € sur une durée de 20 ans à taux variable sans plafonnement maximal du taux. Un courrier de Mme le Maire sera adressé à la Caisse d'Epargne de Bourgogne acceptant la proposition faite en Janvier 2011 avec prise d'effet au 6 juin 2011. (le passage en taux fixe ne nécessite pas de délibération en raison de la clause contractuelle prévue à cet effet).

\* rencontre avec Mme BONNIN. La Commune sollicite l'achat du terrain situé au Bas de Pierre (environ 2 Ha) en vue d'y réaliser un bassin de rétention des eaux parasites. La propriétaire donnera réponse après réflexion. Une somme afférente à cette acquisition sera inscrite au BP 2011 assainissement.

\* Madame le Maire à rencontré Monsieur l'Inspecteur d'Académie en raison d'une fermeture présumée de classe. Les arguments d'arrivées de nouvelles familles avec des enfants scolarisés (5 inscriptions fin décembre et une aujourd'hui), la construction d'un lotissement Route de Grandmont ont été évoqués et sembleraient avoir été pris en considération puisque la suppression pourrait s'avérer être écartée. De plus en 2012 et 2013 des classes avec des effectifs de 27 élèves sont estimées par l'Education Nationale.

\* empoissonnement du plan d'eau C.2.B. le Mercredi 26 Janvier (400 kg de blancs et 150 kg de brochets). Un lâcher de truites est envisagé avant l'ouverture.

\* le Comité des Fêtes souhaite reprendre en charge le 14 Juillet avec l'aide d'autres associations.

\* les 2 et 3 Avril auront lieu les Journées du parcours du cœur. Il sera proposé à l'A.B.S. de se charger de cette manifestation.

\* projet de réalisation d'un jardin du souvenir au sein de notre cimetière communal : des devis de plantations arbustives ont été demandés.

\* quincaillerie : pas de reprise mais modification de la gérance.

\* remerciements : de la Croix rouge pour le don adressé par la Commune en 2010, de divers destinataires des colis de Noël.

\* vœux adressés par Madame Corinne MOULIN aux élus du Conseil Municipal et du CCAS.

\* remise d'un document déterminant les dates des réunions du Conseil Municipal pour l'année civile 2011 (sous réserve de modifications et urgences) ainsi que 2 exemplaires vierges de pouvoir.

\* prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Jeudi 24 Février 2011 à 20 heures 30.

*La séance est levée à 22 heures*

*A PIERRE DE BRESSE, le 31 Janvier 2011*

*Le Maire,*

*JAILLET Claudette*

*Affiché le : 1<sup>er</sup> février 2011*

*Retiré le : 15 février 2011*

*Le Maire Claudette JAILLET*